

LE DÉBAT PUBLIC SUR L'AGRICULTURE

COMPTE RENDU D'UN DEBAT MAISON

INFORMATION SUR LE DEBAT MAISON

Lieu : non applicable (vidéoconférence)
Date : 14/04/2020
Nombre de participants : 12

VEILLEZ A ANONYMISER LES PROPOS RECUEILLIS

CONTENU DE LA REUNION

Quel thème principal avez-vous abordé ?

Nous avons abordé la thématique « quelle transition agroécologique pour l'agriculture ? ». Nous avons débattu de la manière d'encourager des pratiques agroécologiques mais pas des pratiques en elles-mêmes.

A partir de ce thème, quels sujets ont émergé ? Quels constats ou diagnostics ont été exprimés sur ces sujets ?

Les discussions peuvent être classées dans trois sujets :

1. La situation actuelle : les mesures agroenvironnementales (MAE), la conditionnalité des aides et la situation des exploitations agricoles dites « agroécologiques ».
2. La nécessité d'adopter une vision systémique multi-échelle conduisant à ne pas chercher à appliquer des pratiques parfaites et communes à tous les contextes pédoclimatiques et sociotechniques.
3. La question de la main d'œuvre, de l'accompagnement et du choix de l'expertise.

Actuellement les outils proposés par la PAC et traduits dans les pays membres suivent une logique d'action descendante ; de façon caricaturale « Bruxelles décide et le terrain suit comme il peut ». La conditionnalité des aides est jugée insuffisante au regard de ses objectifs environnementaux tout en étant très contraignante pour les agriculteurs. Les exploitations agricoles dites « agroécologiques », performantes sur le plan environnemental, ne sont pas dépendantes du « système économique PAC », ni du conseil dit « traditionnel ». Ce sont souvent de petites structures très demandeuses en main d'œuvre. Il apparaît alors nécessaire de trouver une forme d'accompagnement valorisant les initiatives existantes plutôt que de chercher à imposer des pratiques.

Les participants étaient-ils globalement d'accord sur ces constats, ou des avis divers, voire opposés, se sont-ils exprimés ? Comment les points d'accord et de désaccord étaient-ils justifiés ?

Les participants étaient plutôt d'accord sur ces constats ; il n'y a pas eu d'opposition radicale. Les points d'accord étaient justifiés par des expériences de terrain.

1. La transition vers des pratiques agricoles plus durable : la PAC depuis 2003

Les aires d'alimentation de captage sont un bon exemple du pilotage par l'Union Européenne (UE) puisque réglementation de ces aires est pilotée par des outils européens. Sur le terrain nous observons une déconnexion entre « ce qui est décidé plus haut » et ce qui est réellement fait. Les MAE (boite verte) sont très critiquées, les acteurs qui y souscrivent « sont déjà dans les clous » ; elles n'invitent pas les autres acteurs à changer.

Autre exemple, la diversification des cultures impose 3 cultures différentes. Or selon les régions, quand une diversification des cultures est en place, la majorité des exploitations composent leur rotation avec déjà plus de 3 cultures (cas de la Champagne par exemple). A l'inverse, pour d'autres régions comme les Landes, les exploitations en monoculture de maïs sont loin d'atteindre cet objectif et des dérogations sont accordées. Pour autant, y-a-t-il une différence significative dans l'usage des pesticides dans ces deux cas ? Ainsi, certaines conditionnalités semblent insuffisantes du point de vue environnemental mais sont très contraignantes pour l'agriculteur et varient selon les régions.

Ajoutons que les exploitations agricoles servant de référence pour les pratiques agroécologiques sont souvent peu soutenues par la PAC ou les réseaux de conseil traditionnels. Tout ce qui est en rupture aujourd'hui n'est pas dans le marché mondial, n'est pas la norme. Il semble qu'à partir du moment où l'on entre dans une logique de compétitivité et de productivité selon les règles actuelles il devient difficile de promouvoir des systèmes plus respectueux de l'environnement.

2. Une vision systémique des mesures et de leurs effets

Lorsque l'on parle de transition agroécologique il est difficile de hiérarchiser les objectifs (réduction des pesticides, gaz à effet de serre, biodiversité...) tant ils sont tous liés les uns aux autres et inscrits dans des ensembles en interaction plus ou moins grands (système de culture, système de production, systèmes alimentaire, etc.). La nécessité d'une approche systémique conduit à la question : comment faire adopter une logique systémique et volontaire dans un cadre très réglementaire ? Par exemple, la Directive Nitrates impose un couvert d'interculture dans les zones définies comme vulnérables ; pourquoi ne pas valoriser cette pratique avec des mesures incitatives étant donné que dans des zones non définies comme vulnérables, cela aura un effet sur la fuite des nitrates mais aussi sur l'érosion des sols, le bilan carbone, les propriétés physiques du sol, les adventices ou encore la biodiversité ?

Néanmoins, il n'y a pas de solution globale, « miracle » : si on interdit certains pesticides dans un pays mais pas chez ses partenaires commerciaux, on peut détruire certains secteurs de production. Par exemple, un insecticide permettant la gestion de la mouche suzukii a été interdit en France mais pas dans les pays voisins. Les producteurs de cerises français ont ainsi été mis en concurrence avec des producteurs n'ayant pas cette contrainte ce qui peut conduire dans l'impasse des exploitations tout en ne faisant que déplacer le problème environnemental de l'usage de l'insecticide, « c'est le revers de la médaille ». Ce "dumping environnemental" est souvent mis sur la table par ceux qui se prennent de plein fouet ces mesures : les agriculteurs. Autre exemple, une interdiction, soudaine par rapport au temps de l'activité agricole, du glyphosate a de nombreux intérêts environnementaux et politiques mais peut nuire fortement à des initiatives telles de l'agriculture de conservation des sols qui est tout à fait justifiée pour favoriser l'activité biologique du sol et limiter l'érosion (entre autres).

Les mesures pour la transition agroécologique ne doivent pas négliger les consommateurs. Si les producteurs et les consommateurs s'alignent, les intermédiaires devront le faire aussi. Par exemple, la pression de l'opinion

publique sur l'huile de palme a ouvert un marché à une multitude de pâtes à tartiner alternatives utilisant d'autres huiles et mobilisant donc d'autres cultures.

3. La main d'œuvre, l'accompagnement et le choix de l'expertise

Le développement rural et les emplois sont jugés insuffisamment soutenus. Avec les précédentes orientations PAC, la main d'œuvre à l'hectare a diminué. Or, des exploitations à haute performance énergétique, environnementale et sociale ne bénéficient pas des subventions à l'hectare du fait d'une moindre superficie cultivée mais peuvent être fortement dépendantes en main d'œuvre. C'est le cas de fermes en maraichage labellisée agriculture biologique qui sont peu mécanisées mais aussi des exploitations mettant en place la permaculture. Ré-inverser cette tendance n'est pas qu'une question agricole mais doit aussi s'accompagner d'une transition des modes de vie.

L'avis des agronomes est insuffisamment pris en compte dans les décisions politiques malgré les nombreux rapports d'expertises fournis. Les débats sur la PAC opposent bien souvent les lobbys productivistes vs écologistes : quelle place reste-t-il aux agronomes ? Admettons que ce soit un mal nécessaire et normal, quel pari semble le moins risqué pour la gestion des biens communs ? Adopter une gestion très centralisée similaire à celle suivie jusqu'à présent ou donner plus de pouvoir à des acteurs locaux ?

Les campagnes regorgent d'initiatives relevant de la transition agroécologique. Il vaut mieux valoriser ces initiatives déjà en cours, accompagner ces acteurs pour qu'ils puissent tester et bien diffuser leurs résultats, plutôt que d'essayer d'imposer des pratiques par des réglementations. La nouvelle PAC commence cette démarche en donnant plus d'autonomie aux pays membres. D'autres leviers réglementaire comme les taxes sur l'azote, les produits phytosanitaires pourraient aussi servir la transition.

C'est un jeu d'équilibriste : donner de l'autonomie en évitant que des écarts ne se creusent. En particulier, pour assurer la transition il convient de ne pas exclure des agriculteurs qui pourraient changer si l'accompagnement était plus adapté. Doser les incitations et les interdictions tout en évitant une montée en puissance des demandes de dérogation (cas des monocultures des Landes).

Les participants ont-ils formulé des propositions ? Quelles étaient ces propositions ? Comment étaient-elles justifiées ? Ont-elles rencontré des critiques ?

1. Allocations de moyens

- Développer les paiements pour services environnementaux (PSE) en introduisant une logique de résultat tout en gardant une vision systémique (cas des agriculteurs en Suisse). Attention néanmoins à cette logique de résultats car ils peuvent être fluctuants d'une année sur l'autre au regard des conditions climatiques notamment. Par exemple, évaluer des bonnes pratiques de fertilisation une année donnée ne sera pas forcément adéquat une année où le printemps est très pluvieux. Cette approche nécessite donc de construire des outils de raisonnement et de diagnostics permettant d'identifier les origines du succès ou de l'échec de la pratique. Il est crucial d'ajuster les obligations de moyens avec celle de résultats afin que les exploitations qui dépendent de ces aides ne soient pas soumises à de trop grandes amplitudes économiques.
- Allouer plus de budget du 1^{er} pilier vers le 2nd de façon progressive. A l'origine la PAC a favorisé la production sur de grandes surfaces (subventions à l'hectare) et donc l'investissements en équipements spécialisés et à hauts rendements. Si les aides PAC sont orientées trop vite sur la réussite environnementale sans un accompagnement adéquat cela pourrait mettre en difficulté économique bon nombre d'agriculteurs qui ont bâtis leurs systèmes sur les précédentes orientations PAC. Il est difficile pour les agriculteurs de « faire machine arrière » mais il est nécessaire d'amorcer une nouvelle trajectoire.
- Allouer des subventions à la création d'emplois agricoles (aides à l'installation, main d'œuvre supplémentaire).

2. Prendre des mesures en tenant compte de leurs impacts à différentes échelles

- Employer les mesures politiques chocs comme celle de l'interdiction du glyphosate avec parcimonie et en anticipant les effets sur les systèmes pour éviter de nuire au secteur agricole français tout en déplaçant le problème. La limite de ceci étant les règles de l'Organisation mondiale pour le commerce (OMC).

3. Prendre en compte l'importance du conseil et de l'accompagnement

- Les mesures environnementales prennent du temps et demande aux agriculteurs de revoir les équipements et leur expérience. Mettre en avant les agriculteurs qui se convertissent et qui réussissent sur des critères économiques et environnementaux (formation par « l'exemple ») et investir dans la formation et l'accompagnement seraient autant de moyens pour procéder à la transition agroécologique.
- Mieux intégrer les conseils d'experts dans la construction de la PAC.
- Favoriser le développement d'une activité de conseil mobilisant des personnes compétentes et bien payées plutôt que d'imposer des pratiques.

Voulez-vous ajouter d'autres éléments (enregistrement, photos, vidéos...)

Nous avons désactivé nos caméras pour l'exercice et nous n'avons pas activé l'enregistrement.

Pour aller plus loin, voici les références d'un article signé par plusieurs collègues de l'INRAE :

Pe'er G, Bonn A, Bruelheide H, et al. Action needed for the EU Common Agricultural Policy to address sustainability challenges. *People Nat.* 2020;00:1–12. <https://doi.org/10.1002/pan3.10080>